

CATEC

Certificat d'Aptitude à Travailler en Espaces Confinés



ALES, 30100

Durée
7 Heures

Prix
490,00 € TTC

Contenu de la formation

Objectifs

Former et certifier des surveillants et des intervenants à intervenir en espaces confinés dans le domaine de l'eau et de l'assainissement selon la R447 (bonnes pratiques).

Être capable d'assurer une intervention en espace confiné dans le domaine de l'eau et de l'assainissement selon les prescriptions de la Recommandation R447.

Réussir les épreuves certificatives pour le(s) rôle(s) de surveillant &/ou d'intervenant. »

Repertoirer les risques spécifiques liés aux caractéristiques des espaces confinés, et maîtriser la(les) procédure(s) préalable(s) à toute intervention ;

Utiliser les équipements de sécurité, savoir vérifier leur bon état de fonctionnement, et utiliser les moyens et codes de communication ;

*Pour les intervenants

- Maîtriser les procédures d'évacuation de l'espace confiné?
- Repérer et prévenir les risques au cours de l'activité menée dans un espace confiné?

*Pour les surveillants

:

- Surveiller l'intervention en assurant une présence constante et le maintien des conditions de l'intervention jusqu'à la remontée des équipiers.
- Maîtriser les procédures d'alerte et de secours.

Public visé

Toute personne intervenant en espaces confinés dans les métiers de l'eau et l'assainissement.

Pré requis

*Pour les intervenants et les surveillants :

Notions sur la signalisation temporaire de chantier (pour mise en œuvre dans le cadre d'une intervention);

Maîtrise, nécessaire à la réalisation de l'intervention, de l'usage des contrôleurs d'atmosphère (mise en marche, vérification des critères accessibles pour l'utilisateur, positionnement, reconnaissance des alarmes et leur signification opérationnelle, procédure d'arrêt du matériel, informations à communiquer à son entreprise sur des dysfonctionnements constatés).

-

*Pour les surveillants

:

-Notions sur les appareils respiratoires d'évacuation (pour contrôle en vis-à-vis de l'équipement de l'intervenant au moment de l'intervention)

-Notions sur l'utilisation des équipements de travail en hauteur: tripode, anti-chute à rappel automatique, harnais (pour réaliser le contrôle en vis-à-vis de l'équipement de l'intervenant avant d'accéder à l'espace)

*Pour les intervenants

:

-Maîtrise de l'utilisation des équipements de travail en hauteur : dispositif anti-chute, harnais, tripode, anti-chute à rappel automatique ... ;

-Maîtrise de l'utilisation des EPI (dont le masque autosauveteur).